

## **La DECLARATION DE RIVIÈRE BLANCHE**

**Fidèle à son mot d'ordre d'autonomie pour la Nation Martiniquaise, adopté en 1967 au 3e Congrès du Parti Progressiste Martiniquais, et qui se fonde sur la reconnaissance de la personnalité collective du peuple martiniquais, de son droit à l'initiative historique, de son droit à la responsabilité et de son droit à la gestion de ses propres affaires dans le cadre de la République Française,**

**Demande à tous ses militants et ses sympathisants la plus grande mobilisation pour atteindre ces objectifs politiques.**

**Le Parti Progressiste Martiniquais prend acte des avancées importantes de responsabilité faites par la décentralisation dans différents domaines et les transferts de compétences. Cependant il constate l'insuffisance de ces mesures qui s'inscrivent dans le champ de la déconcentration administrative, et pas du transfert de pouvoir**

**Le Parti Progressiste Martiniquais prend acte des réformes constitutionnelles de 2004 et 2012 qui ont permis de différencier les statuts par pays dits d'Outre-Mer et de renforcer les possibilités d'édicter la loi par habilitation, mais le Parti Progressiste Martiniquais note que la conception trop centralisatrice de l'Etat français, l'application trop fermée de l'identité législative y compris dans le domaine de l'habilitation et l'adaptation des lois , rendent impossible l'accès à des responsabilités majeures .**

**Le Parti Progressiste Martiniquais, compte tenu**

- du sous-développement structurel,**
- de la gravité de la situation de la jeunesse,**
- de l'incapacité de changer le modèle économique,**
- du mal développement économique,**
- de l'aggravation des inégalités et du chômage,**

**Déclare que deux socles fondamentaux peuvent nous permettre d'instaurer un niveau d'autonomie locale suffisant pour assumer nos responsabilités :**

- 1. Celui de l'égalité des droits, acquis en 1946 (Droits sociaux, civiques et politiques)**
- 2. Celui du droit à la différence, ( Dans les domaines culturels, économiques, sociaux et écologiques )**

**Pour le Parti Progressiste Martiniquais, l'égalité des droits est un acquis à préserver et à consolider. Le droit à la différence reste à conquérir. Le Parti Progressiste Martiniquais demande à tous ses militants, élus et alliés de se mobiliser pour :**

1. La reconnaissance des Martiniquais en tant que Peuple
2. La reconnaissance de la langue créole à côté de la langue française.
3. L'obtention d'un pouvoir local normatif direct et permanent pour adapter les textes réglementaires et législatifs aux réalités locales, sur les domaines de la compétence de la collective.
4. La réforme des habilitations afin de permettre à la Martinique d'édicter la loi sur les compétences qui sont les siennes et de manière globale pendant une durée expérimentale de 15 ans au minimum.

Les pouvoirs régaliens restant de la compétence exclusive de l'Etat

5. La mise en place d'un éco-système social, économique, fiscal, éducatif et culturel permettant à la Martinique d'assurer et d'assumer les grandes mutations écologiques et économiques de demain
6. Compte tenu de la catastrophe démographique, une politique familiale et sociale de crise s'impose : retour au pays, politique de natalité, immigration, maintien sur place de la population d'où la création d'un dispositif d'antillanisation des cadres afin de faciliter l'embauche de ceux qui vivent en Martinique depuis plus de 10 ans
7. La mise en place par la France et l'Europe de la clause de sauvegarde européenne pour protéger la production locale.
8. L'application réelle du traité de Lisbonne, notamment l'article 349, pour mettre en œuvre de nouvelles politiques dérogatoires reconnaissant ainsi les grands handicaps structurels de la collectivité de Martinique et valoriser les atouts indéniables de notre pays
9. La mise en place d'une véritable politique de diplomatie économique territoriale pour permettre aux collectivités de cesser d'être étrangères à leur propre géographie
10. La politique d'intégration de la collectivité de Martinique dans son environnement infra régional : Erasmus, numérique, audiovisuel, énergie risques naturels, etc...
- 11- La mise en place d'une politique de reconnaissance de l'identité martiniquaise
12. La reconnaissance pour nos pays d'un statut de Haut Potentiel Ecologique et géo-politique. Ces pays faisant de la France la 2eme puissance mondiale maritime
13. L'engagement de modifications législatives, réglementaires ou administratives pour un fonctionnement plus démocratique de l'Assemblée de Martinique et de son Exécutif.
- 14- La mise en place d'un plan d'urgence de lutte contre les inégalités, la paupérisation des personnes âgées et la précarisation de la jeunesse

Au moment où le Président de la République Emmanuel Macron a décidé d'ouvrir le débat pour adapter la Constitution aux nouvelles réalités de la France, nous devons assumer nos responsabilités et ne pas rester dans « l'attitude stérile du spectateur »

Nous nous devons de nous mobiliser pour atteindre nos objectifs.

Rivière-Blanche, Saint-Joseph, 09 décembre 2017

-